

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an **DEUX MILLE VINGT  
DIX DECEMBRE à 20 H 30**

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire.  
Date de convocation : 04/12/2020

**Présents** : Mme Karelle OGIER, MM. Bernard GLABACH, Pierre PIVOTSKY, Bernard CLECHET, MMES Marlène PINTO, Dominique LECERF, Nathalie FERNANDES, MM. Alain ALLEC, Gilbert CHAMPION, Mikaël LABRUYERE, Thierry BAGUET, Julien RIAS, Raymond VARNIER, Christian FOURNIER.

**Excusé** : M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET.

**Absent** :

Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En exercice : 15 Présents : 14

Pouvoir de vote : 0

Votants : 14

Mme le Maire demande à l'assistance de respecter une minute de silence en hommage au Président Valéry Giscard d'Estaing, décédé le 2 décembre 2020.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Règles relatives au Compte Epargne Temps dans la Fonction Publique Territoriale
- Adhésion à la convention protection sociale (santé et prévoyance) CDG 38
- Approbation du règlement intérieur d'utilisation des salles communales et fixation des tarifs de locations au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Cimetière : fixation du prix de revente du caveau repris par la commune suite à la reprise de la concession 25/26
- Budget : décision modificative n°2
- SAFER : éventuelle demande de préemption suite à l'information du projet de cession de la parcelle B 669
- Patrimoine : points sur les subventions obtenues par la commune pour l'église et le cimetière
- Point sur les ERP
- Création d'un groupe de travail pour la mise en place du plan communal de sauvegarde
- Questions diverses : achat aspirateur, défibrillateur, ....

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation.

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2020-45**

**Objet** : Les règles relatives au Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale

Le Maire propose à l'assemblée,

- de mettre en place le CET selon les modalités fixées par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010
- d'adopter le règlement interne du Compte Epargne Temps

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents (11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions) la proposition ci-dessus.**

**DELIBERATION N° 2020-46**

**Objet** : Adhésion à la convention protection sociale (Santé et prévoyance) - Centre de gestion de l'Isère (CDG38)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **donne à l'unanimité des membres présents** son accord pour adhérer à la convention protection sociale mise en place par le Centre de gestion de l'Isère à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour le lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- **fixe à la majorité des membres présents (10 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention)** la participation de la commune à 5 euros (cinq euros) mensuel par agent pour la prévoyance contre les accidents de la vie
- **autorise à l'unanimité des membres présents** le maire à signer ladite convention
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021

**DELIBERATION N° 2020-47**

**OBJET : Approbation du règlement intérieur d'utilisation des salles communales et fixation des tarifs de locations au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

	Château			Salle Ménestrel			Salle d'Honneur		
	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)	Week-end 3 jours	Week-end 2 jours	Journée (semaine)
Personnes domiciliées sur la commune	850.00 €	600.00 €	400.00 €	600.00 €	450.00 €	300.00 €	350.00 €	275.00 €	200.00 €
Personnes extérieures à la commune	1 700.00 €	1 200.00 €	800.00 €	1 200.00 €	900.00 €	600.00 €	700.00 €	550.00 €	400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- Approuve le règlement qui sera annexé à la présente délibération,
- Fixe les nouveaux tarifs de location comme décrits ci-dessus,
- Dit que ces tarifs et conditions seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**DELIBERATION N° 2020-48**

**OBJET : Cimetière : fixation du prix de revente du caveau repris par la commune suite à la reprise de la concession 25/26**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents (14 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

- **DECIDE** de fixer le prix du caveau de la concession 25/26 à 1.500,00 €.

**DELIBERATION N° 2020-50**

**OBJET : SAFER : demande de préemption suite à l'information du projet de cession de la parcelle B 669**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montseveroux, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité des membres présents (14 voix pour, 0 contre et 0 abstention) d'acquiescer de la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes la parcelle suivante :

Cadastrée B n° 669

Sur la commune de Montseveroux,

Soit une superficie totale de 38a 49ca

Moyennant le prix principal de 1 105 € HT auquel s'ajoute la TVA calculée sur le prix de vente au taux en vigueur (20%), d'un montant de 221 €, soit un montant de 1 326 € TTC, calculé à la date du 30/04/2021.

- **Points patrimoine** : rappel des subventions obtenues auprès de la Région et du Département pour le cimetière et l'église. Dossier à relancer début 2021.

- **Point sur les ERP** : le dossier est beaucoup plus complexe que prévu. Devis en cours auprès de professionnels.

- **Création d'un groupe de travail pour la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde**

**Questions diverses :**

\* **Défibriateur** : Mme le Maire précise que M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET, conseiller en charge de ce dossier, s'est renseigné auprès de la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône pour avoir des avis sur les défibrillateurs qu'elle met en place et présente un devis. Elle précise également qu'elle doit recevoir un commercial à ce sujet.

\* **Voirie** : M. Alain ALLEC informe qu'une réunion du syndicat de voirie s'est tenue. Il est à noter qu'à partir de 2021, la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône ne prendra plus en charge les banquettes et l'élagage sur les voiries

communautaires, la somme correspondante devant être reversée aux communes. Il précise que cette année, EBER n'a rien fait à ce sujet.

Il informe les conseillers que l'idée a été émise que les 6 communes adhérentes au syndicat de voirie se regroupent pour demander des devis et obtenir des prix plus intéressants. Le Conseil Municipal donne son accord.

\* OVIV : M. Gilbert CHAMPION annonce qu'un conseil d'administration doit avoir lieu la semaine prochaine. Il indique que l'OVIV a été victime de son succès et que les heures de présence d'enfants ont pratiquement doublées, ce qui a entraîné un déficit. Cette constatation va amener le conseil d'administration a proposé une augmentation de 10% pour chaque commune.

\* ADMR : Mme Dominique LECERF fait part au Conseil d'une demande de l'ADMR qui souhaiterait la mise en place d'un panneau indicateur. Il convient que l'ADMR fasse une demande en mairie.

- CCAS : Mme Marlène PINTO annonce qu'il n'est pas certain que le concert de Noël soit maintenu. Pour l'instant aucune personne de Montseveroux ne s'est inscrite.

- Commissions EBER : compte-tenu du contexte sanitaire certaines commissions ont été annulées. Certains conseillers font part au maire que les convocations sont parfois un peu tardives et qu'il est dans ces conditions difficiles de s'organiser lorsque l'on est en activité.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 12 janvier 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.